

AGRANDIR UNE FENÊTRE EN IMMEUBLE : COMMENT FAIRE ET À QUEL PRIX

Agrandir une fenêtre en immeuble : comment faire et à quel prix
jeu 01/08/2019 - 14:55

Source *Baticopro.com*

Dans une copropriété, il peut parfois être agréable d'agrandir une fenêtre d'immeuble dans les parties privatives ou communes de celui-ci pour obtenir un gain de luminosité. Toutefois, des autorisations de la part de la mairie et de la copropriété sont nécessaires pour pouvoir réaliser de tels travaux. Pour éviter les mauvaises surprises, voici tous nos conseils concernant comment faire et à quel prix.

Agrandir une fenêtre en copropriété

En copropriété, si vous contactez un professionnel pour l'agrandissement d'une fenêtre, son travail consistera à **évaluer le montant des travaux** dans un premier temps afin de vous soumettre un devis fiable et précis, mais également la **faisabilité du projet**. Dans le devis du professionnel contacté, il faut prendre en compte les différentes étapes de son intervention, c'est-à-dire :

- le retrait des ouvrants et du dormant de la fenêtre installée, ainsi que des volets ;
- le tracé de la nouvelle ouverture de mur à prévoir ;
- l'agrandissement du mur pour qu'il corresponde à l'ouverture souhaitée ;
- la conception d'un nouveau linteau ;
- l'installation de la nouvelle fenêtre ;
- et les travaux de finition pour que l'étanchéité soit impeccable, tout comme les raccords de peinture.

Lire la suite sur Baticopro

